



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

filière sportive

Question écrite n° 68276

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les préoccupations des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives concernant leur titularisation. En effet, soulignant qu'un faible nombre d'entre eux a pu avoir accès au concours réservé mis en place en 1998, ils déplorent de ne pouvoir bénéficier des dispositions de la loi du 3 janvier 2001 sur la résorption des emplois précaires, faute de décret d'application. Ils souhaiteraient par conséquent être informés des mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation dont ils indiquent qu'elle persiste depuis plusieurs années et retarde l'évolution de leur carrière et de leurs salaires. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68276

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6151